

2012



# CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DU SOCIAL

[www.erasme.fr](http://www.erasme.fr)

## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS) géré par l'association ERASME prépare au « **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé** » (DEES) et au « **Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur** » (DEME).

Il participe au réseau national des écoles de formation en éducation spécialisée des **CEMEA** et à l'association **UNAFORIS** qui réunit l'ensemble des établissements de formation en travail social de France.

Le CRFMS - ERASME est subventionné par le **Conseil Régional Midi - Pyrénées**



Les formations du CRFMS visent à qualifier des professionnels capables d'intégrer à l'action éducative les dimensions d'environnement social, économique et culturel. Elles sont fondées sur le collectif, l'engagement et l'expérimentation.

Dans le cadre de programmes européens, la formation d'éducateur spécialisé prévoit pour tous les étudiants de première année en cursus complet de trois ans un **échange franco-allemand** et des possibilités individuelles de **mobilité internationale** pour ceux de seconde et troisième année (cursus complet et allégé).

Une convention conclue avec l'Université de Toulouse permet aux étudiants en cursus complet de suivre un parcours aboutissant sur une **double certification : le DEES et une licence des Sciences de l'Education**.

### Rappel des procédures d'admission

L'inscription et le suivi des épreuves d'admission s'effectuent **exclusivement en ligne** pour notre centre de formation sur le site [www.erasme.fr](http://www.erasme.fr) **à partir du 1er octobre 2011 jusqu'au 15 novembre 2011 (inclus)** pour la rentrée 2012. Chaque candidat-e inscrit-e suivra **en ligne, sur un espace Internet personnel**, l'évolution des étapes de son dossier d'admission (convocation aux épreuves, résultats...). Aucun courrier ou mail n'est adressé pour informer les candidats. L'épreuve écrite d'admissibilité est organisée conjointement par les trois centres de formations d'éducateurs de la Région Midi Pyrénées.

Le protocole est présenté dans le document commun du dossier d'inscription : « procédures d'admission ».

L'épreuve orale d'admission est organisée par le CRFMS. Le protocole des épreuves est présenté dans ce document.

**Un accord existe avec l'institut Saint Simon de Toulouse permettant une double inscription avec une procédure allégée et un coût réduit.**

L'admission est déclarée à l'issue des résultats de la sélection en une ou deux phases, selon les situations.

## Le diplôme d'Etat peut se préparer dans le cadre de trois situations administratives différentes :

### Etudiants

Sont considérés comme « étudiant-es » toutes les personnes âgées de moins de 28 ans qui financent elles mêmes leur inscription et les frais de scolarité.

Elles doivent s'inscrire au régime Sécurité Sociale Etudiant pendant toute la durée de leur formation auprès d'une des Mutuelles étudiantes (LMDE ou VITTAVI). Le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2011/12 était de : 203 €

Les élèves âgés de plus de 28 ans doivent souscrire une assurance volontaire.

### Demandeurs d'emploi

Les personnes en formation, bénéficiaires d'une allocation de formation attribuée par le Pôle emploi, relèvent du système de couvertures propres à ces statuts.

### Salariés

Sont salariées les personnes ayant un contrat avec un employeur ou bénéficiant d'un financement d'un fond d'assurance formation. Elles continuent à être rémunérées pendant leur formation et bénéficient donc du régime de Sécurité Sociale des salariés (CIF, Contrats spécifiques, ...).

## Les conditions administratives de formation

### Droits d'inscription et frais de scolarité 2012

Droits d'inscription : 295 € pour toute inscription \*

frais de scolarité prévisionnels :

310 € pour les étudiants

651 € pour les salariés, les bénéficiaires d'une allocation de formation...

\*Les boursiers doivent s'acquitter de cette somme et seront remboursés ultérieurement par le Conseil Régional

### Bourses et rémunérations

A titre d'information, les aides financières dont peuvent bénéficier les candidats sont les suivantes :

\* Bourse d'étude du secteur social attribuée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

\* Rémunération professionnelle dans le cadre de la réglementation en vigueur ou d'un CIF.

\* Rémunération dans le cadre de droits Pôle emploi. Dans ce cas, les conventions doivent impérativement être établies et signées avant l'ouverture de la formation. Il convient de bien identifier vos droits et d'engager des démarches assez tôt pour respecter ces délais.

### Règlement intérieur et formalités administratives

L'inscription ne devient effective qu'après retour de l'ensemble des pièces administratives, des règlements financiers et de la signature du règlement intérieur du CRFMS.

### Assurances

Les personnes en formation sont couvertes au titre des accidents et de la responsabilité civile dans le cadre des activités de formations (y compris stages) par l'assurance du Centre de Formation (MAIF).

### Dossier de santé

A l'entrée en formation les élèves devront fournir un certificat de non contagion.

## DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

« Extrait du référentiel professionnel du diplôme d'état d'éducateur - spécialisé »

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

## ORIENTATIONS ASSOCIATIVES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS), est géré par l'association E.R.A.S.M.E. (Elan Régional pour l'Action Solidaire et les Métiers de l'Education).

### Une histoire :

Il a été créé en 1959 par les C.E.M.E.A. qui en ont assuré la gestion jusqu'à 2004. Au fil des années, il a participé au mouvement de structuration des formations aux professions éducatives et sociales en Midi-Pyrénées. Après avoir formé des moniteurs de maisons d'enfants, il a obtenu les agréments pour les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs.

Il a participé à la création de formations pour les directeurs et cadres du social au sein desquelles il est toujours impliqué.

La composition de l'association et son activité conduisent le CRFMS à entretenir des relations fortes avec les structures employeurs. Afin de renforcer ces liens, un poste de chargé de mission emploi/formation a été créé en 2009.

Avec la volonté de prendre en compte les situations de risques et de souffrances psychosociales liées aux mutations et précarités sociales, le CRFMS s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de coopération avec l'Institut de Formation de Soins Infirmiers du centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant à Toulouse. **Le CRFMS s'installera à l'hôpital Marchant durant l'été 2012.**

### Les valeurs associatives :

L'association E.R.A.S.M.E. promeut un modèle d'intervention sociale basé sur la participation des populations, la non-discrimination, l'économie sociale et solidaire afin que chacun puisse être "acteur selon ses moyens, bénéficiaire selon ses besoins".

Le projet du CRFMS, fondé sur les principes de l'éducation populaire, s'est inscrit dans les mouvements pédagogiques de l'éducation nouvelle. Il a été engagé dans l'action novatrice de la psychothérapie et de la pédagogie institutionnelle et s'est ouvert aux apports de la psychanalyse et des autres sciences humaines et sociales. Il reprend à son compte les recherches sur le genre et remet en cause le caractère discriminant et arbitraire des normes attribuées aux femmes et aux hommes. Il est fondé sur le respect de la personne dans ses droits et ses aspirations, sur l'égalité des hommes et des femmes, sur l'importance du milieu de vie et de la culture dans le développement humain, sur les idéaux de laïcité, de liberté, d'égalité et de justice.

# UNE CONCEPTION MILITANTE DE L'EDUCATION SPECIALISEE

Les contenus de la formation au CRFMS sont structurés autour de quatre axes qui définissent notre conception du métier d'éducateur spécialisé et de l'intervention sociale :

## 1) Devenir un acteur professionnel engagé

L'intervention sociale est politique dans le sens où elle influe sur les modalités du vivre ensemble. En conséquence, l'enjeu pour les travailleurs sociaux n'est pas de prétendre recourir dans leur action à des techniques d'intervention neutres, mais de choisir d'assumer leur niveau de responsabilité en se donnant les moyens de peser sur le sens de leur action professionnelle. Cela passe d'abord par une compréhension du cadre de leur intervention en mobilisant les savoirs des sciences humaines et sociales, une analyse des principes d'action qui fondent les politiques d'action sociale et un choix critique des méthodologies d'intervention.

Notre modèle professionnel est celui d'un acteur engagé au service des valeurs d'égalité, de liberté et de laïcité qui porte l'intervention sociale non comme une prestation de service à fournir, mais comme un ferment de progrès humain et de cohésion sociale. Cela passe par la construction d'un positionnement éthique qui accorde de l'attention aux autres et à l'environnement, agit contre les processus et les pratiques discriminants, respecte les droits de la personne humaine et œuvre en faveur de son émancipation.

## 2) Prioriser l'agir et les pratiques coopératives

Tout être humain qui vient au monde est une personne vulnérable qui ne survivrait pas sans que d'autres prennent soin d'elle. La vulnérabilité est constitutive de la condition humaine et a pour conséquence notre interdépendance avec les autres êtres humains et notre environnement de vie. L'individu ne s'humanise qu'à travers et avec les autres personnes. Cette réalité anthropologique s'oppose aux idées libérales qui réduisent la société à un agrégat d'individus performants, agissant par intérêt et engagés dans une compétition inégale cachée derrière un discours de l'égalité des chances et qui visent à réduire autant que possible le rôle de l'Etat.

Le projet du CRFMS - E.R.A.S.M.E, fondé sur les principes de l'éducation populaire et de l'éducation nouvelle, met en avant la promotion des personnes et de leurs expériences, l'apprentissage par l'activité, l'expérimentation et la coopération au sein du collectif. Nous priorisons donc, dans l'intervention socioéducative, les dimensions du collectif, de l'agir et de la solidarité organisée dans la sphère publique, comme fondement du vivre ensemble.

## 3) Inscrire son action dans une démarche de développement social

Les politiques publiques pilotées par l'Etat sur un mode égalitaire et homogène à l'échelle du territoire national laissent progressivement place à des dispositifs de co-élaboration de projets d'action non discriminants centrés sur des trajectoires individuelles et des mobilisations collectives locales. Le développement du territoire, dans tous ses aspects et avec tous ses acteurs, devient le cadre d'intervention de professionnels stratèges, de la conception à la mise en œuvre partagée des actions, devant ainsi articuler les registres du partenariat et des réseaux, du politique et du technique.

Cette redéfinition de l'intervention publique visant à une requalification sociale des usagers, individuellement et collectivement, nécessite la formation de professionnels au clair quant à leur fonction sociale et à leurs missions, et capables de penser et agir leurs pratiques avec d'autres acteurs.

## 4) Se référer à une politique publique du Care pour remodeler les pratiques sociales

Notre interdépendance et notre vulnérabilité nous conduisent à partager cette conception politique du Care qui comprend toutes les activités humaines qui maintiennent, perpétuent et réparent notre monde de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Cette attention pratique portée à autrui et à notre environnement ne réduit le soin, et le travail social en ce qui nous concerne, ni à une relation duelle ou interpersonnelle, ni aux activités de service à la personne, ni à la sphère privée, mais le situe dans une dimension collective et publique qui implique les institutions, les encadrants et les bénéficiaires.

Sur notre champ de l'intervention sanitaire et sociale, alors que la rationalité budgétaire, l'expertise et l'évaluation externes sont mises en avant par les politiques libérales, cette conception du Care priorise la parole et la compétence d'agir des professionnels du travail social ainsi que celles des destinataires qui peuvent souhaiter orienter les soins reçus plutôt que d'en être les simples récepteurs passifs. De même, l'avis et l'évaluation des bénéficiaires sont peu souvent pris en compte. Il s'agit pour nous d'articuler ce qu'il faudra faire pour répondre au besoin identifié, accompagner et favoriser la participation de la personne bénéficiaire tout en agissant sur les déterminants du milieu social dans lequel elle vit.

En ce sens, notre conception de l'intervention sociale est très proche des pratiques mises en œuvre par la psychothérapie institutionnelle et les approches communautaires. Elle appréhende l'évaluation comme outil de régulation de projets d'action.

Cette conception du Care se démarque des modèles qui ne recourent qu'aux seules techniques du soin curatif, palliatif ou comportementaliste et de l'évaluation comptable et instrumentale.

# ORGANISATION DE LA FORMATION

## 1) Le cadre réglementaire :

**Formation en centre de formation : 1450 heures**

**Domaine de Compétences 1 : 450h**

*Accompagnement social et éducatif spécialisé*

**Domaine de Compétences 2 : 500h**

*Conception et conduite de projet éducatif spécialisé*

**Domaine de Compétences 3 : 250h**

*Communication professionnelle en travail social*

**Domaine de Compétences 4 : 250h**

*Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles*

**Formation en sites professionnels qualifiants : 2100 heures**

**Travail personnel : 1490 heures**

**Durée totale de la formation sur trois ans : 5040 heures soit 180 ECTS**

## 2) Principes d'organisation de la formation

La formation d'éducateur spécialisé au CRFMS-ERASME s'appuie sur:

1. Une progression des apprentissages organisée en trois phases :
  - Phase 1 : Identifier et analyser le cadre général de l'action.
  - Phase 2 : Expérimenter et modéliser l'action de l'éducateur dans son cadre d'exercice.
  - Phase 3 : Construire une position professionnelle.
2. Le rythme et les objectifs des stages sur sites professionnels :
  - Stage 1 : Observation et participation à la fonction éducative au quotidien – 210h - semestre 1.
  - Stage 2 : Initiative et engagement dans la fonction éducative - 280h – semestres 1 et 2.
  - Stage 3 : Conduite d'une action collective – 70h – semestre 2 (stage en équipe de 3 à 5 étudiant-es).
  - Stage 4 : Expérimentation des projets d'action éducative et travail en équipe pluriprofessionnelle - 280h – semestre 3.
  - Stage 5 : Partenariat et réseaux d'acteurs – 280h – semestre 4 (stage en équipe de 4 à 5 étudiant-es).
  - Stage 6 : Conduite d'une action en responsabilité et étayage d'un positionnement éducatif et éthique – 980h - semestres 4 à 6.
3. La possibilité d'intégrer au semestre 3 des étudiants bénéficiant d'un parcours de formation allégé (voir les chapitres sur l'allègement et la dispense de formation).
4. Des axes pédagogiques qui définissent notre conception du métier d'éducateur spécialisé et de l'intervention sociale.
5. Des dispositifs du suivi pédagogique et d'accompagnement de la construction d'un positionnement professionnel.
6. Une convention avec l'université permettant aux étudiants inscrits dans le cursus complet en trois ans de pouvoir préparer le diplôme d'état d'éducateur spécialisé et la licence des sciences de l'éducation.
7. La possibilité de vivre des expériences de mobilité internationale collective (échange franco-allemand durant les semestres 1 et 2 pour tous les étudiants inscrits dans le cursus complet) ou individuelle (stage professionnel n°5 ou 6).

### 3) Présentation des modules de formation

#### Semestre 1 :

Modules	DC	Durée	Centre	Stage Pratique	Travail personnel	ECTS
M1 : Explorer et investir le cadre professionnel de l'éducateur – niveau 1	2	174	66	69	40	6
M2 : Acquérir des outils de communication à l'oral et à l'écrit	3	56	35	21	0	2
M3: Se préparer à la mobilité internationale et intégrer une approche interculturelle	3	55	20	0	35	2
M4: Découvrir le rôle des activités dans l'intervention éducative	2	84	42	35	7	3
M5 : Fonctionner en groupe et en vie collective - niveau 1	1	85	35	15	35	3
M6 : Intégrer les apports des sciences humaines à l'action éducative et sociale	1	143	58	55	30	5
M7 : Présenter et situer le secteur, l'institution et le service - niveau 1	4	134	72	20	42	5
M8 : S'appuyer sur des valeurs pour soutenir l'action éducative et sociale au quotidien	1	108	36	30	42	4
<b>Total</b>		<b>840</b>	<b>364</b>	<b>245</b>	<b>231</b>	<b>30</b>

Séjour collectif d'une semaine à Berlin dans le cadre d'un échange avec une école en travail social.

#### Semestre 2 :

Modules	DC	Durée	Centre	SP	Travail personnel	ECTS
M9 : Expérimenter des actions collectives socio-éducatives	2	220	45	110	65	8
M10: Explorer et investir le cadre professionnel de l'éducateur – niveau 2	2	142	42	65	35	5
M11: S'organiser en équipe – niveau 1	3	90	20	35	35	3
M12: Appréhender les interactions individu et social	1	246	72	55	119	9
M13: Appréhender les publics de l'éducation spécialisée	1	142	57	50	35	5
<b>Total</b>		<b>840</b>	<b>236</b>	<b>315</b>	<b>289</b>	<b>30</b>

Accueil une semaine à Toulouse du groupe d'étudiants allemands en travail social rencontré à Berlin au semestre 1.

#### Semestre 3 :

Modules	DC	Durée	Centre	SP	Travail personnel	ECTS
M14: Travailler en équipe (niveau 2)	3	203	83	70	50	7
M15: Travailler en projet	2	216	46	110	60	8
M16: Se repérer et agir dans une organisation	3	111	51	30	30	4
M17: Fonctionner en groupe et en vie collective - niveau 2	1	56	45	0	11	2
M18: Comprendre, gérer et prévenir les situations de violence	2	86	21	50	15	3
M19: Acquérir des repères pour travailler en partenariat et en réseaux - niveau 1	4	112	82	0	30	4
M20: Travailler avec les familles	1	56	22	20	14	2
<b>Total</b>		<b>840</b>	<b>350</b>	<b>280</b>	<b>210</b>	<b>30</b>

Stage de 4 jours en internat centré sur la vie en collectivité.

## Semestre 4 :

Modules	DC	Durée	Centre	Stage Pratique	Travail personnel	ECTS
M21: Acquérir des références et des compétences pédagogiques	1	218	11	165	42	8
M22: Travailler en partenariat et en réseaux - niveau 2	4	196	26	120	50	7
M23: Intégrer le genre dans le travail social	1	112	29	55	28	4
M24: Initier un travail d'élaboration professionnelle	2	114	24	80	10	4
M25: Comprendre les mesures de prévention de la délinquance	2	85	35	35	15	3
M26: Travailler en équipe - niveau 3	3	59	9	40	10	2
M27: Analyser des situations éducatives - niveau 1	2	56	16	30	10	2
<b>Total</b>		<b>840</b>	<b>150</b>	<b>525</b>	<b>165</b>	<b>30</b>

Pour les étudiants inscrits dans la double certification DEES/licence des sciences de l'éducation, suivi d'une UE de licence de 50 heures « initiation à la recherche en sciences de l'éducation ».

## Semestre 5 :

Modules	DC	Durée	Centre	SP	Travail personnel	ECTS
M28: Concevoir et conduire un projet éducatif spécialisé – niveau 1	2	163	30	89	44	6
M29: Situer sa pratique professionnelle	1	163	18	125	20	6
M30: Travailler en équipe – niveau 4	3	60	13	40	7	2
M31 : Approfondir un domaine de la conception et de la conduite de projet éducatif spécialisé Options proposées par les 3 centres de formation régionaux et UE licence Sciences éducation pour les étudiants préparant la licence	2	112	50	42	20	4
M32 : Approfondir un domaine de l'accompagnement social et éducatif spécialisé Options proposées par les 3 centres de formation régionaux	1	161	27	94	40	6
M33 : Approfondir un domaine des politiques sociales et des dynamiques institutionnelles Options proposées par les 3 centres de formation régionaux	4	127	22	85	20	4
M34: Analyser des situations éducatives – niveau 2	2	54	15	15	24	2
<b>Total</b>		<b>840</b>	<b>175</b>	<b>490</b>	<b>175</b>	<b>30</b>

## Semestre 6 :

Modules	DC	Durée	Centre	SP	Travail personnel	ECTS
M35: option 1: Positionner et expliciter sa pratique professionnelle	2	141	54	20	76	5
M35: option 2: Positionner et expliciter sa pratique professionnelle (avec UE licence Sciences éducation pour les étudiants préparant la licence)	2	141	54	20	76	5
M36: Affirmer et argumenter un positionnement pédagogique et professionnel	1	214	40	106	68	8
M37: Se déterminer et se positionner dans les politiques sociales et les dynamiques institutionnelles	4	140	25	30	85	5
M38: Concevoir, conduire et rendre compte d'un projet éducatif spécialisé – niveau 2	2	144	14	20	110	5
M39: Travailler en partenariat et en réseaux - niveau 3	4	63	23	25	15	2
M40: Faire la synthèse de sa formation et la communiquer	3	138	19	44	75	5
<b>Total</b>		<b>840</b>	<b>175</b>	<b>245</b>	<b>420</b>	<b>30</b>

## 4) Evaluation et validation des modules et semestres de formation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation et d'une validation spécifique. L'évaluation porte à la fois sur l'assiduité et l'implication de l'étudiant ainsi que sur l'acquisition des compétences intermédiaires. Pour ce dernier point, les modalités d'évaluation sont variées : QCM, production d'écrit de synthèse et/ou de positionnement, réalisation d'un dossier, mise en situation, présentation d'un exposé....

A la fin de chaque semestre, une évaluation globale est réalisée pour chaque étudiant. Si le semestre n'est pas validé dans sa totalité, les modules non validés font l'objet d'un travail supplémentaire demandé à l'étudiant au cours du semestre ou de l'année suivant ; ce travail est l'objet d'une nouvelle évaluation.

A la fin de chaque année de formation, une commission de validation statue sur le passage des étudiants dans le cycle annuel suivant. Cette commission réunit les formateurs référents des deux semestres de l'année concernée, les délégués de promotion et la direction du centre de formation.

Si, un étudiant ne réunit pas les conditions pour engager le cycle annuel suivant, le centre de formation lui propose un projet individualisé lui permettant de valider les modules non acquis et de renforcer les compétences partiellement acquises. Cette modalité d'évaluation à l'issue de chaque année vise à éviter le cumul de compétences non acquises.

## 5) Validation de la licence des Sciences de l'Education

Tous les étudiants suivant le cursus complet en trois ans sont inscrits à l'université par le CRFMS pour valider la licence des Sciences de l'Education. Une convention signée avec l'Université de Toulouse reconnaît par équivalence de programme et à l'obtention du DEES cinq des huit unités d'enseignement de la licence. Les étudiants doivent donc suivre et valider les trois autres unités d'enseignement de la licence. Deux sont intégrées dans les 1450 heures de formation du programme (modules 31 au semestre 5 et 35 option 2 du semestre 6). La troisième UE de 50 heures est à suivre en plus du programme du DEES au semestre 4.

## 6) Dispositifs pédagogiques de suivi des étudiants

### Le groupe d'analyse de la pratique (GAP) – semestres 1 à 3 :

Il réunit un groupe d'une dizaine d'étudiants et est animé par un éducateur spécialisé en exercice. Son but est de permettre un travail d'élucidation des pratiques et situations rencontrées par les étudiants sur les sites professionnels qualifiants. Il vise l'ajustement des représentations des étudiants sur le métier avec les réalités professionnelles vécues.

### Le groupe de suivi – semestres 1 à 3 :

Au rythme d'une séance par semaine au CRFMS, il regroupe une dizaine d'étudiants et est animé par un formateur permanent. Il a pour objet de permettre un travail d'intégration des connaissances, d'appropriation des savoirs, en particulier dans l'articulation théorie-pratique. Les projets et les choix de terrain de stages pratiques se valident ici.

### Le groupe d'élaboration professionnelle – semestres 4 à 6 :

Nouveau dispositif co-animé par un formateur permanent et un professionnel de terrain, le GEP regroupe 10-13 étudiants et vise à aider les étudiants dans l'appropriation des apports de la formation et dans l'élaboration d'un positionnement professionnel.

### Le conseil de promotion :

Aux trois dispositifs précédents centrés sur les processus d'apprentissage et sur le projet de l'étudiant, s'ajoute une autre instance collective : le conseil de promotion. Il a pour objet :

- le déroulement de la formation pour la promotion concernée et le fonctionnement du collectif,
- la participation des personnes en formation à des projets spécifiques.

Cette instance réunit régulièrement l'ensemble d'une promotion et deux formateurs référents. Au-delà de son objet, cette instance sert de travaux pratiques pour l'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition de compétences du DC3.

### Mise en place d'un SIC :

Nous avons institué en 2010-2011 un nouveau dispositif de suivi individuel du contrat de formation (SIC) pour chaque étudiant. Sous la forme d'une rencontre semestrielle, programmée avec un formateur-référent, il a pour but de vérifier le bon déroulement de la formation et de négocier les éventuelles adaptations nécessaires.

## 7) Allègements de formation

Des allègements et des dispenses de formation théorique ou pratique peuvent être accordés en référence aux textes réglementaires (arrêté du 20 juin 2007).

### 1) Vous êtes titulaire d'un des diplômes suivants :

- un des deux diplômes professionnels de niveau 4 du travail social : DE TISF, DEME ou CAFME,
- du DE AMP ou DE AVS et avez exercé 5 ans dans l'emploi correspondant à l'un de ces deux diplômes,
- un diplôme équivalent à BAC+2 à visée professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social (DUT carrières sociales, Deust animation....),
- une licence ou un MASTER 1 en sciences humaines ou sociales (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie, droit, philosophie) ou une licence professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social,
- un MASTER 2 quelque soit la spécialité,

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation. Votre demande d'allègement doit être effectuée lors de votre inscription en ligne et elle vous sera automatiquement accordée au titre d'un des diplômes mentionnés ci-dessus.

Cet allègement vous fera démarrer la formation au semestre 3 (seconde année) ce qui vous permettra d'effectuer la formation en deux ans. Vous devrez cependant passer l'ensemble des épreuves de certification. La progression des apprentissages sur les six semestres de formation prend en compte les parcours des étudiants bénéficiant de l'allègement de la première année.

**2) Vous êtes titulaire d'un autre diplôme d'enseignement supérieur** validé et équivalent à un BAC+2 minimum et vous estimez, qu'au regard de votre parcours personnel et de vos expériences professionnelles, vous pouvez prétendre bénéficier d'un allègement de formation. Dans ce cas, vous devez en faire la demande lors de votre inscription en ligne et nous demander, par écrit, un dossier de demande d'allègement à compléter.

Votre dossier sera étudié par la direction pédagogique du Centre de formation et une proposition sera présentée et soumise à la commission de validation des résultats des épreuves d'admission.

## 8) Dispense de formation

Extraits de l'arrêté du 20 juin 2007, titre I :

**Art. 8 :** Le tableau figurant à l'annexe IV du présent arrêté et repris ci-dessous précise, pour les titulaires des diplômes qui y sont mentionnés, d'une part, les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient et, d'autre part, les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.

<i>Diplôme détenu par le candidat</i>	<i>DE Assistant de service Social</i>	<i>Diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale</i>	<i>DE d'éducateur de jeunes enfants</i>	<i>DE d'éducateur technique spécialisé</i>	<i>DEFA ou DE JEPS</i>
<i>Domaines de formation</i>					
<b>DF 1</b>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>
<b>DF 2</b>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>	<i>Allègement</i>
<b>DF 3</b>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>
<b>DF 4</b>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>	<i>Dispense</i>

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant. Par contre, l'allègement du domaine de formation ne dispense pas de l'épreuve lors de la certification. L'allègement de formation doit donc faire l'objet d'une demande par le candidat.

**Art. 10** – Les titulaire du diplôme d'Etat de moniteur éducateur justifiant, à compter du début de leur formation à ce diplôme, d'un ou plusieurs contrats de travail à un poste éducatif, d'une durée totale cumulée d'au moins deux ans sont dispensés du domaine de formation 1 « accompagnement social et éducatif spécialisé » et des premières parties des domaines de formation 2, 3 et 4 dénommées « participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé », « travail en équipe pluriprofessionnelle » et « implication dans les dynamiques institutionnelles » ainsi que des épreuves de certification s'y rapportant. Ils intègrent la formation à la fin du semestre 3 et bénéficie d'allègement de modules sur les semestres 4, 5 et 6.

## EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CRFMS

Les candidats admis à la première phase d'admission et les candidats dispensés de celle-ci sont convoqués par le Centre de Formation pour passer les épreuves de la 2ème phase.

Il s'agit d'examiner les candidats dans trois investigations et, à l'issue d'une synthèse, de les classer par ordre de priorité en fonction de la note générale obtenue.

Le jury est composé de professionnels du secteur social et médico-social et de formateurs.

### ***Cette phase comprend :***

#### **\* Un entretien psychologique avec un psychologue (durée : 20 mn)**

##### Objectifs :

- Evaluer les capacités personnelles à entrer en formation à travers l'équilibre psychoaffectif.
- Repérer d'éventuelles contre-indications psychologiques à assumer des responsabilités socioéducatives.

Cette épreuve est notée sur 20.

#### **\* Un entretien de positionnement par rapport au métier et au projet de formation du CRFMS (durée : 20 mn)**

Analyse par le candidat de ses expériences sociales et/ou éducatives et de ses représentations professionnelles qui fondent sa demande d'entrée en formation.

##### Objectifs :

- Evaluer l'adéquation des représentations professionnelles du candidat avec le projet du CRFMS,
- S'assurer d'une capacité et d'un intérêt à recourir à l'analyse pour agir,
- S'assurer qu'il n'existe pas d'antagonisme entre les représentations que se fait le candidat de la formation et les méthodes pédagogiques prioritaires au CRFMS.

Cette épreuve est notée sur 20.

#### **\* Une situation de groupe (durée : 3/4 heure)**

Réalisation d'une activité en groupe

##### Objectifs :

Mesurer :

- le mode d'implication et le positionnement dans un collectif,
- les capacités de communication et de coopération dans un travail de groupe,
- les capacités d'analyse des interactions et de distanciation.

Cette épreuve est animée par deux personnes (formateurs ou professionnels). Elle est notée sur 20.

### ***Résultats :***

Une réunion de synthèse des jurys permet d'enregistrer les résultats de chaque épreuve. Les jurys d'admission proposent une note globale par candidat.

Une commission composée d'un professionnel, d'un formateur et de la direction de l'école se réunit à l'issue de l'ensemble des épreuves d'admission ; elle valide les résultats et classe les candidats par ordre décroissant. En cas d'égalité sur une note, des critères de classement sont appliqués :

- 1 - meilleure note en entretien professionnel,
- 2 - meilleure note à l'épreuve de groupe,
- 3 - meilleure note en entretien psychologique.

La liste des résultats est adressée à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion Sociale (DRJSCS).

Les candidats admis doivent participer aux **jours de prérentrée programmés les 7 et 8 juin 2012**, transmettre les documents administratifs demandés et régler les frais d'inscription et de scolarité pour que leur inscription en formation soit effective.

Les candidats admis qui ont fait une demande de financement dans le cadre d'un congé individuel de formation peuvent, s'ils n'ont pas obtenu ce financement au moment de la confirmation d'inscription, garder le bénéfice de l'admission pendant 5 ans, sous condition de justifier d'une demande de financement de formation en cours et réactualisée tous les ans.

# SCHEMA DU DEROULEMENT DE LA FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISE

